

RÉFÉRENCE:

Directeur(rice) exécutif(ve) chargé(e) de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Les Nations Unies accueillent les candidatures pour le poste de Directeur(rice) exécutif(ve) chargé(e) de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il s'agit d'un poste à rang de secrétaire général(e) adjoint(e), basé à New York, aux États-Unis.

Le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Les candidatures doivent être déposées, le lundi 28 juin 2021 (à minuit heure de New York) au plus tard, via le site Web suivant : <https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml>.

On trouvera de plus amples informations sur ONU-Femmes à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/fr>.

Le (la) Directeur(rice) exécutif(ve) chargé(e) d'ONU-Femmes est membre du Conseil de direction du Secrétaire général et, à ce titre, doit montrer l'exemple s'agissant du respect des valeurs fondamentales de l'Organisation (intégrité, professionnalisme et respect de la diversité) et des comportements requis par le modèle de leadership du système des Nations Unies. Il (elle) est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui guide, appuie, suit et supervise la coordination des activités des Nations Unies en matière de développement dans 162 pays et territoires.

Contexte

Championne mondiale de la cause des femmes et des filles, ONU-Femmes a été créée pour intensifier l'action visant à répondre à leurs besoins dans le monde entier. Elle aide les États Membres à établir des normes mondiales en matière d'égalité des genres et collabore avec les gouvernements et la société civile pour l'élaboration de lois, de politiques, de programmes et de services visant à garantir que ces normes sont effectivement appliquées et qu'elles profitent réellement aux femmes et aux filles partout dans le monde. Elle intervient au niveau mondial pour faire des objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et les filles et agit en faveur des droits des femmes et de la participation égale des femmes à tous les aspects de la vie, en accordant une attention particulière aux quatre priorités stratégiques suivantes : a) les femmes sont à la tête de systèmes de gouvernance, y participent et en bénéficient sur un pied d'égalité avec les hommes ; b) les femmes jouissent d'une sécurité du revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique ; c) toutes les femmes et toutes les filles

mènent une vie exempte de toute forme de violence ; d) les femmes et les filles concourent à l'instauration d'une paix durable et à l'amélioration de la résilience, jouent un rôle plus important dans ce domaine et bénéficient de l'action humanitaire et des activités de prévention des catastrophes naturelles et des conflits à égalité avec les hommes.

Conformément aux résolutions 63/311 et 64/289 de l'Assemblée générale, le (la) Directeur(riche) exécutif(ve) est nommé(e) par le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres conformément aux dispositions pertinentes de l'Article 101 de la Charte et sur la base d'une représentation géographique et d'une représentation des genres équitables, pour un mandat de quatre ans, avec possibilité de renouvellement pour un seul mandat.

Toutes les candidatures seront traitées en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et soumis(es) à une évaluation et leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêt.

Fonctions et responsabilités

Fait directement rapport au Secrétaire général, le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) est responsable de toutes les activités d'ONU-Femmes, y compris de son administration. Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) :

- Remplit la fonction de (la) conseiller(ère) principal(e) du Secrétaire général pour les questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Il (elle) est investi(e) d'un double mandat alliant des fonctions normatives, analytiques et de suivi avec des fonctions de conseil en matière de politiques, de coordination et de programmation à fort impact ;
- Exécute le mandat de l'Entité consistant à assurer des fonctions d'appui normatives en tenant compte des orientations générales que lui fournissent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la [Commission de la condition de la femme](#) en la matière, conformément à la [résolution 64/289](#) de l'Assemblée générale, qui a créé ONU-Femmes ;
- Exécute le mandat de l'Entité ayant trait aux activités opérationnelles, en tenant compte des orientations générales que lui fournissent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et son [Conseil d'administration](#) en la matière, conformément à la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, qui a créé ONU-Femmes ;
- Assure la direction, l'administration et la supervision des fonctions d'ONU-Femmes, et représente une voix mondiale pour la cause des femmes ;
- Met en place des mécanismes appropriés pour favoriser et soutenir la réalisation de tous les objectifs et actions stratégiques convenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que les engagements nationaux et internationaux pris dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en aidant les pays à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ;

- Exerce une direction collaborative en contribuant à la définition des priorités stratégiques à l'échelle du système, à la formulation de politiques communes et à la prise de décisions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques ou d'orientations normatives à l'échelle du système pour les intégrer aux activités de développement durable des Nations Unies.

Qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant fait la preuve de ses compétences en leadership, connaissant bien les questions d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et les problèmes que rencontrent les femmes, leurs besoins et leurs droits, et ayant en particulier la capacité de promouvoir de façon puissante et convaincante l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes sous tous leurs aspects au sein du système des Nations Unies, auprès des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et du public en général ;
- Ayant fait la preuve d'un engagement manifeste en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable et ayant une expérience et une compréhension de la manière dont les aspects normatifs, les fonctions de coordination et les aspects opérationnels du mandat de l'Entité sont interconnectés et créent des possibilités de changement social et d'impact mesurable ;
- Ayant déjà occupé des postes de direction en faisant preuve de vision stratégique et de la capacité de saisir les occasions nouvelles qui se présentent pour exercer une influence et avoir un impact, et ayant une aptitude avérée à diriger un organisme complexe comptant un effectif d'horizons culturels divers, réparti sur plusieurs sites, ainsi qu'une aptitude à mobiliser diverses formes de soutien des parties prenantes et des partenaires ;
- Ayant fait la preuve de ses qualités de leadership, étant connectée à des réseaux éprouvés, et ayant une aptitude avérée à diriger des changements institutionnels, à guider le développement d'une organisation, à assurer la viabilité financière et institutionnelle et à obtenir des résultats innovants et ambitieux ayant des effets mesurables à grande échelle ;
- Ayant démontré qu'elle savait travailler, en bonne intelligence, dans une équipe multiculturelle et établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme qui l'employait ;
- Faisant preuve d'un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies et à l'action et aux objectifs d'ONU-Femmes et ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment de ses travaux dans les domaines clés de la paix et de la sécurité, du développement et des droits humains.

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance d'une autre langue officielle de l'Organisation (arabe, chinois, espagnol et russe) serait un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits humains

Qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Conflits d'intérêts

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

Le 17 mai 2021